

## Préavis N° 24 - 2016 au Conseil communal

**Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les  
années 2016 à 2020**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 2 novembre 2016

## Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Buts de plan des investissements	4
3. Plan des investissements 2016-2020	4
4. Financement	6
5. Communication	6
6. Conclusions	7

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

---

Jusqu'en 2007, le plan des investissements était porté à la connaissance de votre Conseil par le biais d'un préavis. Suite à de nombreuses remarques sur la définition de la prise d'acte, la Municipalité avait décidé, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, et conformément à la loi sur les communes, de présenter son plan des investissements par le biais d'une communication.

Soucieuse que le Conseil communal puisse débattre de cette question, la Municipalité a décidé de présenter son plan des investissements par le biais d'un préavis d'intention. Ce procédé permet qu'une discussion ait lieu au sein du Conseil sans que ce dernier n'ait à voter. Par conséquent, le débat qui en résultera n'engagera pas le Conseil communal.

Le règlement du Conseil communal du Pully (RCCP) stipule à son article 37 *«Le préavis d'intention est la proposition que la Municipalité présente au Conseil pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre dans un domaine politique déterminé, lors de propositions qui seront faites ultérieurement. Il n'est pas renvoyé à l'examen d'une commission. Il donne lieu à une discussion, mais n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil. ».*

De plus, l'article 18 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) et l'article 108 du règlement du Conseil communal de Pully (RCCP) prévoient les dispositions suivantes :

*« La Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements.*

*Ce plan est présenté au Conseil, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil. ».*

Par ce préavis d'intention, la Municipalité porte à votre connaissance la réactualisation de son plan des investissements pour les années 2016 à 2020.

---

## 2. Buts de plan des investissements

---

Un plan des investissements a pour but :

- de fixer un plan général, les objectifs à court et moyen termes de la Municipalité ;
- de dresser l'inventaire des besoins prioritaires de la Commune en matière d'équipements, pour une période déterminée ;
- de fixer le plafond des dépenses qui en découlent, en fonction des possibilités financières de la Commune ;
- d'estimer, en fonction de ces derniers choix, l'évolution de la dette communale et son incidence sur le budget annuel (charges d'intérêts, amortissements, autofinancement) ;
- d'apprécier les conséquences financières des dépenses d'investissement qui entraînent de nouvelles charges d'exploitation ou des revenus supplémentaires (investissements productifs) ;
- de donner au Conseil communal et à la population une information indispensable, sans laquelle les projets et demandes de crédits d'investissement pourraient apparaître sans cohérence et sans coordination les uns avec les autres.

Il s'agit donc d'un document prévisionnel indispensable pour les prises de décision de la Municipalité.

De par sa nature, ce document a bien entendu un caractère indicatif. Les chiffres qui y figurent sont en règle générale basés sur des estimations. Pour les projets réalisés sur plusieurs années, les montants peuvent varier en fonction des considérations techniques. Ils découlent d'études précises pour certains postes (préavis déjà votés), mais aussi d'évaluations globales pour les projets dont le programme n'est à ce jour défini que dans leurs grands principes.

---

## 3. Plan des investissements 2016-2020

---

Le total du financement probable des investissements 2016-2020 est de CHF 126'083'800.00. Ce montant concerne deux phases de financement :

- le financement des investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés ;
- le financement des investissements à voter.

Le total du financement des investissements 2016-2020 se décompose de la manière suivante :

Types de dépenses d'investissements	Montants (en CHF)
Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés, selon situation au 28 septembre 2016	31'859'800
<b>Financement des crédits votés</b>	<b>31'859'800</b>
Dépenses d'investissements pour lesquelles les crédits doivent être votés	94'224'000
<b>Total du plan des investissements 2016-2020</b>	<b>126'083'800.00</b>
Les crédits à voter concernent principalement :	
• Les constructions, rénovation bâtiments communaux	14'355'000
• Les équipements sportifs	3'727'000
• Les transformations, rénovations bâtiments scolaires	18'310'000
• Les travaux routiers (y.c. aménagements urbains)	17'241'000
• L'aménagement du territoire	600'000
• Le développement du parascolaire et du préscolaire	2'800'000
• Les travaux + études liés au PALM, SDEL, projets connexes	5'060'000
• Les parcs, promenades et cimetières	1'000'000
• L'éclairage public	441'000
• L'informatique	976'000
• Les véhicules	2'000'000
• Le mobilier et équipements des écoles	3'300'000
• Les travaux d'assainissement (collecteurs)	12'671'000
• Les réseaux des Services industriels	10'733'000
• Les ordures ménagères et déchets	790'000
• Divers	220'000

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant la somme des plans des investissements des cinq années précédentes :

Plan des investissements années 2015-2019	CHF	124'276'661.00
Plan des investissements années 2014-2018	CHF	110'175'100.00
Plan des investissements années 2013-2017	CHF	98'033'600.00
Plan des investissements années 2012-2016	CHF	72'563'850.00
Plan des investissements années 2011-2015	CHF	79'458'300.00

Sur l'ensemble des investissements projetés dans ce plan des quinquennal, les objets pouvant être financés, tout ou partie, par le biais de subventions, de participations de tiers ou de taxes, représentent la somme approximative de CHF 47.0 mios, soit 37.3% de l'ensemble des objets d'investissements inclus dans le plan des investissements.

En termes de dépenses, globalement, le plan quinquennal des investissements porte sur les domaines suivants :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés ;
- l'entretien et la mise en état des infrastructures : routes, collecteurs, bâtiments communaux (bâtiments administratifs, bâtiments locatifs, infrastructures sportives et collèges), ainsi que les réseaux des services industriels ;
- les études et réalisations liées au PALM, au SDEL et aux projets connexes ;
- le développement des structures d'accueil du préscolaire et du parascolaire ;
- la modernisation du réseau ainsi que de l'infrastructure informatique communale.

## 4. Financement

---

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants :

- **l'excédent de produits du compte d'exploitation** : l'analyse du résultat du budget 2016 démontre que l'on pourra certainement compter sur une marge d'autofinancement positive, permettant ainsi à notre Commune de financer tout ou partie des investissements par des fonds propres. Néanmoins, de nombreuses incertitudes subsistent encore quant à l'évolution de la fiscalité ;
- **l'utilisation des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables** : ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible ;
- **les subventions et participations de tiers à recevoir** ;
- **la vente d'actifs (terrains, immeubles, titres, etc.)** ;
- **l'emprunt** ;
- **les diverses taxes** ;
- **l'augmentation des revenus.**

## 5. Communication

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

---

## 6. Conclusions

---

Le plan des investissements a été redimensionné, depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies prises dès ce moment-là. Il a été réduit à des dépenses d'entretien uniquement.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un plan des investissements doit être l'inventaire objectif des besoins d'équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En terme d'investissements, notre Commune aura, durant les prochaines années, à fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques et ce, dans le but de dynamiser notre cité.

Le financement des projets importants pour l'avenir de notre Commune ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable, l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit donc pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de notre marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

De plus, la Municipalité est prête à envisager, lorsque cela est possible, que certaines infrastructures communales puissent être financées en partenariat avec des instances privées (partenariat privé-public), limitant ainsi les engagements financiers de notre collectivité.

Les projets de développement de la Ville nous permettront aussi de valoriser certaines propriétés communales, ce qui amènera très certainement des liquidités supplémentaires qui pourront être attribuées au financement des futures infrastructures communales.

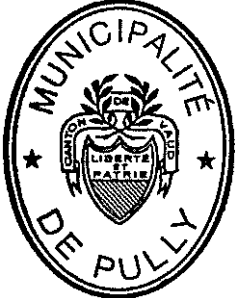

Le plan des investissements des sept dernières années (2009-2013, 2010-2014, 2011-2015, 2012-2016, 2013-2017, 2014-2018, 2015-2019) étaient déjà supérieurs à ceux des années précédentes.

Toutefois, la Municipalité sera particulièrement attentive, dans la détermination des priorités, à ce que les projets d'investissement soient supportables et n'obèrent pas de manière disproportionnée la situation financière de la Ville de Pully.

La Ville de Pully se transforme et doit s'adapter aux besoins toujours plus nombreux de sa population. La Municipalité souhaite que ces importantes mutations soient assumées et bien gérées, par une allocation de ressources équilibrée, pour en faire profiter les générations futures.

Nous devons être ambitieux tout en pratiquant une gestion saine de nos finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
 G. Reichen		 Ph. Steiner

Annexe : plan des investissements pour les années 2016 à 2020